



Envoyé en préfecture le 12/06/2024  
Reçu en préfecture le 12/06/2024  
Publié le 12/6/24  
ID : 031-213104219-20240612-DEC2024\_30-AR

# Commune de PINS-JUSTARET

## DECISION N° 2024-30 PORTANT DEMANDE D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL 31 Travaux de pose d'une ventilation pour un local de stockage à la Salle des Fêtes

Le Maire de PINS-JUSTARET ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2021 autorisant le maire à demander à tout financeur, l'attribution de subventions en application du 26°) de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la Commune, doit équiper un local de stockage de la Salle des Fêtes d'une ventilation pour des raisons de sécurité ;

Considérant que le Conseil Départemental peut attribuer une subvention pour ce type de travaux,

### DECIDE :

#### Article 1er :

La Commune de Pins-Justaret sollicite le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention pour les travaux de pose d'une ventilation dans un local de stockage à la Salle des Fêtes :

Devis SLB division travaux services D24087 du 20/05/2024 :

- Ventilation local stockage SDF	2 323.82 € HT
Taux de subvention demandé :	40 %
Montant de subvention demandé :	929.53 € HT

#### Article 2 :

Le Maire et le comptable public assignataire de Muret seront chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

#### Article 3

La présente décision sera notifiée à Mr le Président du CD31.

